

**Ouverture de la journée technique prévisionnistes  
DREAL/EPL  
(Jargeau, le 28 avril 2010)**

---

Discours de M. Jean-Claude EUDE – Directeur général des services de l'Etablissement public Loire

Mesdames, Messieurs, chers collègues

Au nom du Président de notre Etablissement, je tenais à vous souhaiter la bienvenue, également à remercier la DREAL pour l'organisation logistique de cette deuxième journée d'échanges entre les structures et les personnes intervenant dans la gestion des crues et des étiages de la Loire et de l'Allier.

C'est avec grand plaisir que je vois réunis ici :

- Les prévisionnistes de l'EP Loire, pour la gestion des barrages de Villerest et Naussac,
- Les agents basés sur les barrages,
- L'exploitant sur site BRL,
- Les prévisionnistes de la DREAL pour la prévision des crues,
- Les agents de la DREAL chargés de la maintenance du réseau de mesure.

Aux uns comme aux autres, je ne ferai pas l'offense de présenter les raisons sur lesquelles s'appuie le constat que, c'est en dehors des périodes de crises qu'il est important de se préparer afin d'être opérationnels lors de la survenue d'un événement.

Cela étant, vous me permettez d'attirer l'attention sur l'intérêt que présentent, pour ce faire, les regards extérieurs, les retours d'expérience ou encore les études, voire la recherche appliquée.

Il ne vous aura pas échappé en effet que l'étude de cas réalisée l'an dernier par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, sur la gestion des risques d'inondation dans le bassin de la Loire, consacre précisément l'un de ses chapitres à la gestion des situations d'urgence, intégrant le système de prévision des crues. A la lecture de l'analyse comme des recommandations de l'expertise internationale mobilisée, on peut considérer que des pistes de progrès nous sont ouvertes.

Dans cet ordre de considérations toujours, je prends la liberté de plaider pour une écoute attentive – et autant que possible, la fourniture d'éléments de réponse appropriée – aux « interpellations » émanant de ceux que nos interventions ont vocation à protéger. Le retour d'expérience de la crue de novembre 2008 mérite une relecture attentive sous cet angle là. Certains de nos interlocuteurs en Saône et Loire, pour ne citer qu'eux, n'ont d'ailleurs pas manqué de nous y inviter.

Dans un contexte de réduction des marges de manœuvre financière, je me dois également de souligner l'intérêt d'une exploitation optimale des synergies entre acteurs, ainsi que des recherches d'économies d'échelle. Sans préjuger des résultats de l'étude dite « 3P » en cours sur le bassin de l'Allier, on peut raisonnablement escompter des retombées utiles en termes de prévision des crues dans la zone concernée.

Comme vous le savez, notre Etablissement est un outil au service du développement durable de la Loire et de ses affluents. En tant que propriétaire et exploitant des barrages de Villerest et Naussac, il a notamment pour obligation d'assurer :

- d'une part, la gestion hydraulique des retenues, pour l'écrêtement des crues et le soutien des étiages, pour laquelle la DREAL apporte un appui logistique ;
- d'autre part, la maintenance et l'exploitation des installations afin de maintenir des conditions de sûreté et de sécurité requis pour accomplir les fonctions prévues au règlement d'eau et atteindre les objectifs de gestion.

Si je vous dis tout cela, ce n'est pas pour vous apprendre quoi que ce soit, mais simplement pour rassurer Jean-Luc sur ma compréhension du dispositif auquel il consacre beaucoup de son expérience et de son énergie.

Mais revenons en aux faits. Pour résumer brièvement les événements marquants de l'année 2009 pour la gestion des barrages, nous n'avons pas eu d'événement de crue. Les retenues ont toutefois été sollicitées pour un soutien d'étiage significatif, bien que non exceptionnel.

Dans le même temps, le barrage de Villerest, construit après la sécheresse de l'été 1976 pour assurer ces deux missions de protection d'importance stratégique que sont l'écrêtement des crues et le soutien des étiages, au profit des habitants et des biens du bassin de la Loire, depuis l'agglomération de Roanne jusqu'en Loire Atlantique, s'impose comme un sujet de préoccupation pour les sept

régions, les seize départements et les vingt grandes villes et agglomérations membres de notre Etablissement.

Vous ne m'en voudrez pas de saisir l'occasion de ce propos introductif pour rappeler brièvement ce qui est en cause.

Vingt-cinq ans après sa mise en service, le barrage de Villerest voit sa capacité opérationnelle affectée par un important problème d'étanchéité sur plusieurs vannes de demi-fond. Le défaut de construction à l'origine du problème ne compromet pas la sûreté de l'ouvrage mais nécessite une intervention de génie civil rendue complexe par la nécessité de procéder aux réparations sans mise hors service de l'ouvrage. La solution technique retenue devrait voir la mise en place d'un batardeau mobile de 15 sur 18 mètres, permettant de procéder aux réparations à une trentaine de mètres sous la surface habituelle du plan d'eau, sans procéder à une vidange partielle de la retenue ni compromettre la capacité de l'ouvrage à écrêter une grande crue pendant près d'un an et à soutenir les étiages de la Loire.

La mise en œuvre de cette solution technique innovante et unique en Europe a toutefois un prix, estimé à un peu plus de 5 millions d'euros.

C'est la raison pour laquelle notre Etablissement a sollicité l'obtention d'un soutien financier de l'Etat et/ou l'attribution d'une subvention de l'Union européenne dans le cadre du Programme opérationnel plurirégional Loire, permettant de boucler le plan de financement sans faire appel à un effort contributif supplémentaire de nos territoires dans le contexte économique que nous connaissons tous.

Cela, d'autant plus spontanément qu'une crue majeure sur le bassin de la Loire est aujourd'hui considérée comme la troisième catastrophe naturelle d'importance susceptible de frapper le territoire métropolitain, avec un impact financier pour la Collectivité nationale pouvant atteindre plusieurs milliards d'euros.

L'actualité de ces derniers mois est malheureusement venue nous rappeler l'ampleur des dégâts en matière d'inondation. Cela n'a pas échappé aux parlementaires européens qui, dans leur résolution du 11 mars sur les conséquences de la tempête Xynthia, ont considéré que « *les autorités nationales, régionales et locales devraient s'attacher prioritairement à la mise en place de politiques de prévention efficaces et être plus attentives à l'existence d'une législation et de pratiques adéquates en matière de [...] gestion efficace des risques, en ce qui concerne, entre autres, [...] la réalisation de digues* ». Dans cette même résolution, le Parlement européen « *invite instamment la Commission [...] à adopter une attitude ouverte et souple en ce qui concerne les négociations avec les autorités compétentes sur la révision des programmes opérationnels* ».

Si, comme on peut l'espérer, ce dossier connaît une issue heureuse, cela constituera une avancée supplémentaire pour les bénéficiaires de l'action de notre Etablissement, engagé dans une démarche de modernisation complète des processus et matériels, qui a déjà conduit à la création d'un service dédié aux barrages, sous la responsabilité d'Hélène.

Avec, notamment :

- la modernisation du modèle de prévision utilisé pour la gestion du barrage de Villerest qui est mis à disposition du Service de Prévision des Crues,
- la reprise du modèle d'écoulement dans la retenue,
- la formation continue du personnel d'astreinte,
- l'actualisation des règlements d'eau,
- la reprise du système de conduite du barrage de Villerest (dit calculateur),
- la modernisation des groupes de pompage-turbinage de l'usine de Naussac.

Vous l'aurez compris, les incertitudes qui persistent ne viennent en aucune façon entamer notre détermination à assurer au mieux les missions d'importance qui nous – vous et nous – sont confiées.

Au nom du Président de notre Etablissement, je vous remercie de votre engagement et vous souhaite une journée d'échanges riches et fructueux.